

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1106

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 4 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillaud), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1106**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 4 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds eau, mise en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement des 4 projets décrits ci-dessous.

**1° - Attribution d'une subvention à l'association Terre Solidaire pour le projet d'accès à l'eau potable au Togo**

Terre Solidaire est une association humanitaire créée en 2012 par plusieurs jeunes et composée à l'heure actuelle d'une soixantaine de bénévoles. L'association s'implique dans 3 domaines :

- solidarité locale (région Lyonnaise) via du soutien scolaire aux demandeurs d'asile,
- solidarité internationale en faveur des populations les plus défavorisées grâce à la mise en œuvre de projets basés sur l'autonomie et la pérennité,
- éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, auprès des jeunes de la région grâce à des partenariats avec les établissements scolaires (manifestations, conférences, expositions photos...).

Implantés pour la 4<sup>e</sup> année au Togo, ses bénévoles ont une véritable connaissance du milieu, facilitant l'échange avec la population, l'adéquation des projets aux réalités locales et ainsi la réalisation des actions. Dans ce cadre de nombreux projets ont été concrétisés, notamment dans les domaines de l'éducation (constructions d'écoles, de cyber café solidaires etc.), la santé et l'agroalimentaire.

Le projet présenté se situe sur le bassin versant sud-est, dans la région maritime, plus précisément dans la préfecture du Bas-Mono. Il est né d'un besoin fort des populations locales. Le constat direct réalisé sur place par l'association confirme l'urgence du besoin : le taux de desserte en eau potable est inférieur à 30 %, l'eau est souillée, les puits asséchés et les femmes épuisées par la corvée d'eau.

Le projet consiste en la réalisation de 18 forages équipés de pompes à motricité humaine pour desservir 11 500 habitants, la mise en place de comités d'eau dans 7 villages ainsi que des campagnes de sensibilisation en lien entre eau et santé.

Le projet est évalué à 80 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 64 000 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 42 600 €, Eau du Grand Lyon apportant 21 400 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 21 300 €.

## **2° - Attribution d'une subvention à l'association Peuples Solidaires Hautes-Alpes pour le projet de renforcement de l'assainissement écologique et de l'utilisation des sous-produits dans la commune de Doulogou - Burkina Faso**

Peuples Solidaires est une association loi 1901 créée en 2000 à Embrun (Hautes-Alpes). Cette association intervient dans un groupement de villages au Burkina Faso, représentant environ 5 000 habitants, faisant partie de la commune de Doulogou, près de Kombissiri, dans la province du Bazéga. Ses domaines d'actions au Burkina Faso sont :

- le développement durable, l'eau et l'assainissement, l'agro-écologie,
- le soutien au développement d'activité génératrice de revenus,
- l'éducation, la construction d'une école, le soutien au scolaire et parascolaire.

Les objectifs du projet sont :

- la mise en place d'une organisation endogène (formation de référents villageois),
- la mise aux normes d'ouvrages,
- le renforcement des capacités des institutions dans l'assainissement écologique et l'utilisation des sous-produits, afin d'avoir des relais locaux compétents,
- le renforcement de l'assainissement par la construction de 30 latrines et de 8 urinoirs publics,
- l'évolution vers un nouveau modèle de financement.

En termes d'ouvrages, le projet prévoit la construction de 30 nouvelles latrines, de 8 urinoirs, et des travaux de maçonnerie pour réfection, mais également pour la construction de "centres d'hygiénisation" (centres de formation de la population locale). Ce projet qui bénéficiera à 200 familles, est évalué à 79 760 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 58 600 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 39 100 €, Eau du Grand Lyon apportant 19 500 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 600 €.

## **3° - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de Recherche et d'Etudes Technologiques (GRET) pour le projet Méddea II Vakinankaratra à Madagascar**

Fondé en 1976, le Groupe de recherche et d'études technologiques (GRET) est une association de solidarité internationale, regroupant des professionnels du développement solidaire. Le GRET intervient sur une palette de sept thématiques qui, ensemble, contribuent au développement des pays du Sud : agriculture, citoyenneté, eau potable et assainissement, gestion des ressources naturelles et énergie, microfinance et insertion professionnelle, santé, villes pour tous et décentralisation.

Le projet prévoit de réaliser quatre réseaux complets (captage, transport, stockage, distribution et bornes fontaines) dimensionnés pour accepter des branchements privés. Deux blocs sanitaires scolaires, 2 blocs sanitaires pour le centre de santé, un bloc commercial et 1 500 toilettes hygiéniques domiciliaires seront construits.

Les actions d'accompagnement à conduire sont les suivantes : former et accompagner les communes sur la maîtrise d'ouvrage du secteur, déployer une campagne de communication et de marketing social sur l'hygiène et l'assainissement, former les opérateurs eau et assainissement pour qu'ils proposent services et produits de qualité.

Le projet est évalué à 749 360 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 149 600 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 99 700 €, Eau du Grand Lyon apportant 49 900 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 49 900 €.

#### **4° - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Developpement pour le projet "Plein Sud Itampolo Phase II" - Madagascar**

Trans-Mad Développement (TMD) est une association de solidarité internationale et locale régie par la loi de 1901. L'association a une représentation à Madagascar depuis 1997. En qualité d'organisme d'appui, TMD s'inscrit dans une démarche essentiellement participative afin de coopérer au mieux avec les populations à leur développement autonome. Son principal objectif statutaire est d'accompagner le processus de développement à Madagascar afin de venir en aide aux populations les plus démunies.

Ce nouveau projet permettra de développer l'extension de l'adduction d'eau potable existante (mise en œuvre entre 2011-2014), de mettre en œuvre un périmètre irrigué de parcelles maraîchères familiales et de renforcer la maîtrise d'ouvrage de la commune rurale d'Itampolo en mettant en place un service public de l'eau.

Ce programme hydraulique a pour objectifs :

- l'extension et le développement du système d'adduction d'eau potable à la circonscription d'Itampolo 2 et aux quartiers périphériques,
- le développement du nombre de branchements domiciliaires de 16 à 41 et du nombre de bornes fontaines collectives de 6 à 12.

Les ouvrages à réaliser sont les suivants : aménagement de l'ouvrage de captage, construction d'un réservoir de stockage, fourniture et pose de tuyauterie, mise en œuvre des points de distribution - 6 bornes fontaines supplémentaires et 25 branchements privés-supplémentaires, fourniture et pose des équipements d'exhaure.

Par ailleurs, il est prévu des actions d'accompagnement : formations des usagers à l'hygiène et à la régie communautaire, renforcement du conseil municipal au service public de l'eau, appui au bureau municipal à la création d'une commission d'appel d'offre et à la mise en place des appels d'offre.

Les bénéficiaires directs de cette extension sont estimés à environ 6 000 personnes.

Le projet est évalué à 311 780 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 90 000 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 60 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 30 000 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement d'un montant de :

- 42 600 € au profit de l'association Terre Solidaire dans le cadre du projet d'accès à l'eau potable au Togo pour l'année 2016,

- 39 100 € au profit de l'association Peuples Solidaires Hautes-Alpes dans le cadre du projet de renforcement de l'assainissement écologique et de l'utilisation des sous-produits dans la commune de Doulogou au Burkina Faso pour l'année 2016,

- 99 700 € au profit de l'association GRET dans le cadre du projet Méddea II Vakinankaratra à Madagascar pour l'année 2016,

- 60 000 € au profit de l'association Trans-Mad'Developpement dans le cadre du projet "Plein Sud Itampolo Phase II" à Madagascar pour l'année 2016.

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

#### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement de 120 800 € au titre des dossiers objets de la présente délibération,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - Le montant** à payer de 241 400 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6742 subvention d'équipement - opération n° 1P02O2197 Eau coopération décentralisée, pour un montant de 202 300 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 6742 subvention d'équipement - opération n° 2P02O2186 Assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 39 100 €.

**4° - La recette** correspondante à hauteur de 120 800 € sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 748 Autres subventions - opération n° 1P02O2197 Eau coopération décentralisée pour un montant de 101 200 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2015 - compte 748 Autres subventions - opération n° 2P02O2186 Assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 19 600 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**